

L'année 2014 aura été une année difficile pour tous.

Le gouvernement accentue chaque jour sa politique de casse du service public, et la DGFIP est particulièrement visée. Les conditions de travail se sont détériorées et la souffrance au travail de nombreux collègues est importante.

Au cours de l'année, la CGT a été présente chaque jour à vos côtés, pour vous écouter, vous défendre, vous accompagner individuellement et collectivement.

L'année 2015 doit nous conduire à poursuivre les luttes que nous avons construites ensemble.

Il faudra donc continuer à se battre, toujours plus nombreux et déterminés, pour se faire entendre d'une administration sourde à nos revendications.

Nous comptons sur vous !

Comptez sur nous, sur nos militant-es et élu-es !

Bonne Année 2015 !

PERMANENCES MUTATIONS



Une demande mal construite ou incomplète et c'est une mutation que l'on n'obtient pas, ou une mutation sur un poste non désiré.

Chaque année, nous en faisons le constat : quelques collègues ne rédigent pas leur demande conformément à leurs souhaits précis. Cela requiert parfois la connaissance de quelques « subtilités » que maîtrisent les militant-es et élu-es de la CGT.

Alors, pourquoi se priver de leurs conseils ?

Le bon réflexe, c'est de contacter la CGT avant de valider sa demande dans agora.

Des permanences sont organisées sur certaines résidences (voir les dates sur notre [site](#)).

Vous pouvez également joindre directement les militant-es ou élu-es en CAP (voir les coordonnées [ici](#))



GUERRE DES PÔL'ICE ?

Curieux méli-mélo dans les pôles contrôle expertise nantais.

Suite à la mutation externe d'un des trois chefs de service, celui du pôle 2, la Direction a fait le choix discutable de ne pas pourvoir le poste devenu vacant.

Ne pouvant laisser le service sans responsable, il fallait trouver une solution plus ou moins provisoire.

L'idée première était que la responsable du pôle 1 supervise également le pôle 2. Comme la tâche s'avère lourde, de fil en aiguille, de discussions en réunion au pôle contrôle fiscal, la solution « presque » définitive est de basculer la responsable du pôle 1 comme responsable du pôle 2, et de partager la gestion du pôle 1 entre les responsables des pôles 2 et 3. Vous suivez ?

Problème, le pôle 1 était en grande difficulté (détachement non compensé, temps partiels syndicaux, mutation au 1^{er} mars non remplacée !).

Le bricolage retenu entérine de fait la quasi-suppression d'un service sans que les règles de gestion soient respectées, d'autant que le « partage » des agents du pôle 1 se fait sans tenir compte des charges réelles de travail et va entraîner à

coup sûr déséquilibres et tensions.

Merci à la Direction de répartir aussi harmonieusement les pénuries et les difficultés entre les services...

CT EMPLOIS : À QUI LE TOUR ?

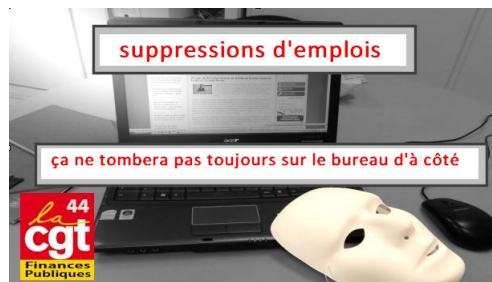
À la DGFIP, le Père Fouettard est passé le 20 novembre au comité technique de réseau pour annoncer la suppression de 2 000 emplois. Les comités techniques locaux sont maintenant invités à appliquer la purge. Celui de la DRFIP 44 est convoqué le 15 janvier.

La CGT ne s'associera en aucune manière à la localisation des postes qui vont disparaître.

En intersyndicale, elle a défendu le principe du boycott d'une réunion où tout est joué d'avance. Quel intérêt y aurait-il à y aller ? Connaître les modalités de choix de la direction locale ? Dire qu'elles ne sont pas bonnes ? En proposer d'autres ? Jeu dangereux auquel nous ne nous risquons pas.

Le résultat sera là de toutes façons pour les collègues : des difficultés en plus !

Ce sont ces difficultés et leurs conséquences sur les contribuables et collectivités locales qu'il faut dénoncer publiquement.



L'intersyndicale a retenu la proposition de la CGT d'une initiative lors de la première convocation du CTL le 15 janvier sur le site de Châteaubriant (un parmi d'autres en difficulté, la trésorerie notamment...). Les organisations syndicales y rencontreront les collègues en hmi.

Elle a par ailleurs décidé d'une conférence de presse à Nantes le 20 janvier, date probable de la deuxième convocation du CTL.

Y A PAS PHOTO !

0,003%

C'est, d'après les derniers chiffres de Pôle emploi (sur les 3 premiers trimestres de 2014), le pourcentage de chômeurs (1 pour 300 environ) qui ont touché des sommes indues pour un montant de 100 millions d'euros.

Pour 38 millions, c'est en raison de travail non déclaré, pour 16 millions en rapport avec des emplois fictifs, ou encore pour 10 millions le fait de percevoir des allocations en résidant à l'étranger.

Pôle emploi souligne que cette somme s'avère très faible au regard des 30 milliards d'allocations chômage versés.

Nous rappellerons pour notre part que la fraude aux cotisations sociales des entreprises a pour sa part doublé depuis 2007 et qu'elle est estimée entre 20 et 25 milliards d'euros pour l'année 2013, soit 200 à 250 fois le montant des allocations de chômage versées indûment.

Des chiffres à rappeler à François Rebsamen, Ministre du travail, plus prompt à souhaiter le renfort des contrôles sur les chômeurs qu'à donner les moyens à l'inspection du travail de traquer la fraude patronale.

